

Assemblée Générale

Mardi 31 octobre 2023 – Amphithéâtre du Centre Sportif de l'Aube à partir de 19 h 00

Procès-verbal

"Le Football, c'est avant tout un jeu" http://district-aube.fff.fr

ORDRE DU JOUR

De 18 h 15 à 19 h 00, les Représentant.e.s des clubs présents ont tous été accueillis au Centre Sportif de l'Aube afin d'émarger la feuille de présence « papier » de cette Assemblée.

Comme dorénavant lors de chaque Assemblée, en préambule, il a été procédé à une minute du souvenir en mémoire de nos cher.e.s disparu.e.s sur la base d'une diffusion d'un PowerPoint leur rendant hommage.

Dans le cadre de cette Assemblée, la collectivité des Clubs aubois est amenée à devoir se prononcer et à suivre les débats sur la base de <u>l'Ordre du Jour suivant</u> :

- 1. Appel des délégués 19 h 00
- 2. Allocution de bienvenue du Président
- 3. Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 16 janvier 2023
- 4. Présentation du bilan et du compte de résultat au titre de l'exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023
- 5. Intervention du commissaire aux comptes relative à ses rapports légaux (vote)
- 6. Approbation du bilan et du compte de résultat pour l'exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023 et proposition d'affectation du résultat (vote)
- 7. Budget prévisionnel 2023/2024 et approbation
- 8. Election au Comité de Direction (poste vacant de représentant des arbitres au Comité Directeur)
- 9. Présentation des modifications des différents règlements du District Aube de Football décidées par le Comité Directeur en application de l'article 3 du Règlement Intérieur de l'organe déconcentré aubois de la FFF conformément à la faculté qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale du 27 septembre 2021
- 10. Actualité de votre District
- 11. Parole aux invités
- 12. Remise des récompenses attachées aux Dirigeant.e.s

APPEL DES DELEGUES (Point n° 1 de l'Ordre du jour)

Consécutivement à l'appel des Délégué.e.s par le Secrétaire Général de l'Association, il est mis en exergue que les Clubs présents ou représentés rassemblent en ce mardi 31 octobre 2023, 264 voix sur 328 inscrites (détail des Clubs présents ou représentés ci-après).

Le Secrétaire Général, sur la base des feuilles d'émargement sous format papier, a alors invité l'assistance réunie au sein de l'amphithéâtre du Centre Sportif de l'Aube à se manifester pour les Représentant.e.s des Clubs éventuellement présent.e.s et qui n'auraient pas encore émargé à cette heure. La liste de ces Clubs est déclinée nominativement par ses soins.

Il rappelle que pour délibérer valablement l'Assemblée Générale doit réunir au moins 1/3 des clubs inscrits soit 23 Associations affiliées, représentant au moins 1/3 de la totalité des voix soit 108 voix.

CLUBS PRESENTS

Numéro d'affiliation	Club	Nombre de voix	Nom du représentant
580880	FUTSAL CHAPELAIN	2	OUADAH Foued
525354	O. MONTIERAMEY	3	VERON Jean-Pierre
531872	A.S PORTUGAISE CHARTREUX	3	TEIXEIRA Filipe
552762	A.J. SAINT AUBINOISE	3	PINGUET Ludwig
525762	A.S. BAROVILLE	3	MATHEOS François
563711	R.C. DE L'AUBE	3	HALIDI Syadi
544102	U.S. ORIGNY	3	COTTRET Gilles
550872	A.S.C. FRESNOY CLEREY	4	MILLERET Alain
535720	VAUDES ANIMATION	4	VILLELA Sylvain
534971	F.C. LES NOES	4	LAURENT Jean-René
552626	A. SAINT GERMAIN	4	CUBILLOS Marcelo
552299	RICEYS SPORT	4	MANJARD Frédéric
539040	A.S. DROUPT ST BASLE	4	JOBE Brice
524612	A.S. ST ETIENNE /BARBUISE	5	TRUTAT Jean-Louis
590528	F.C. ERVY	5	HERBLOT Julien
531655	F.C. CRENEY	5	SIMON Pierre
860989	SPORTING F.C.	5	ENGRACIO Guillaume
551179	S.C. SAVIERES	5	PHILIPPAERTS Jean-François
580662	A.S.L.O.	5	PERRIN Christophe
582279	SAINTE SAVINE FOOTBALL	5	EQUEY Alexandre
502601	U.S. DIENVILLE	5	VEBER Patrick
560625	A.S. PONT STE MARIE	6	GRENIER Pascal
544878	F.C. VALLANT LES GRES	6	DETOURBET Anthony
551391	F.C. ESSOYES	6	ARLANDIS Jeremy
860723	ACADEMY F.C.	6	HATTACH EI Hassan
527672	F.C. TRAINEL	6	COTTIAS Matthieu
554146	TORVILLIERS A.C.	6	LAFOND Jocelyn
540553	ET. LUSIGNY	6	RAYBAUDI Eric
548265	F.C. BREVIANDES	6	PROTIN Philippe
560490	F.C. SAINT MEZIERY	7	MULLER Patrick
502585	A.G.T.	7	ROYER Ange
514257	FOYER BARSEQUANAIS	7	POUJOL Philippe
560109	F.C.M.T.	7	DAVESNE Madeleine
564209	F.C. NORD EST AUBOIS	7	PESTISCO Jean-Manuel
580633	BAR SUR AUBE F.C.	7	VOYARD Christophe
552588	J.S. SAINT JULIEN	7	VOGEL Francis
548225	E.S.C. MELDA	7	ERMINI Hervé
548174	A.S.O.F.A.	7	COURTOIS Patrick
545673	ETOILE CHAPELAINE	7	BENRACHED Abderazzak
544348	F.C. NOGENTAIS	7	BAHMANE Mourad

528397	ROMILLY CHAMPAGNE F.C.	7	HERLUISON Annick
519698	E.S. NORD AUBOIS	7	PICHON Bruno
509242	R.C.S.C.	7	DURUPT Arnaud
502726	J.S VAUDOISE	7	MORAIS Christelle
500073	E.S.T.A.C.	7	COUDROT Philippe
TOTAL DE	S CLUBS	244	
PRESENTS	<u>s (45)</u>		

Numéro d'affiliation	Club	Nombre de voix	Nom du représentant
537586	F.C. BUCEY	2	FC VALLANT – DETOURBET Anthony
580689	F.C. CHESTERFIELD	3	RCSC – DURUPT Arnaud
552376	O. CHAPELAIN	3	RCSC – DURUPT Arnaud
502621	U.S. VENDEUVRE	5	US DIENVILLE – VEBER Patrick
563809	A.S. CHARTREUX	7	FUTSAL CHAP. – OUADAH Foued
TOTAL DES CLU REPRESENTES (20	

TOTAL DES CLUBS PRESENTS ET REPRESENTES = 264 VOIX

CLUBS ABSENTS

Numéro d'affiliation	Club	Nombre de voix	Nom du représentant
582189	F.J. VILLENAUXE	2	GALOUL Tiphanie
552628	VILLECHETIF	2	MARGOTTO Pascal
553883	F.C. CHARMONT	2	VANDEWALLE Claude
551460	U.C.S. NOGENTAISE	2	YASAR Tayfur
582064	A.O. MARCILLY LE HAYER	2	ARDOIN Hervé
540499	A.S. VIREY SOUS BAR	2	MILESI Christophe
590270	A.S. VALLEE LONGSOLS	2	BRILLANT Fabrice
545007	A.S. AUMONT	2	JACQUES Francis
551741	PAYS D'ORIENT	3	BESSON Nathan
529796	A.S. PORT. DE NOGENT	4	FERREIRA Alexandre
526349	F.C. TERTRES	4	MOREL François
539728	U.F.C. AUBE	5	TIEFFENBACH Yvan
511301	U.S. CHAOURCE	5	FAUCHE Philippe
550802	A.S. MARIGNY LE CHATEL	6	ARKOUB Mickael
546712	ROSIERES OM	7	PILLOUD Johan

NOMBRE DE VOIX	DES CLUBS ABSENTS	<u>64</u>	
502825	F.C. MORGENDOIS	7	BROGGI Hugo
541195	E.S MUNICIPAUX	7	BASSIGNY Gilles

TOTAL DES VOIX DES CLUBS INSCRITS SUR LES LISTES : 328 dont,

Présents = 244
Représentés = 20
Absents = 64

TOTAL DES VOIX DES CLUBS PRESENTES A L'ASSEMBLEE GENERALE : 264 dont.

Présents = 244 Représentés = 20

Dès lors, le Secrétaire Général souligne à l'assemblée des Clubs que 50 Clubs sur les 67 affiliés à l'Association District Aube de Football sont présents ou représentés et ayant droit de vote représentant 264 voix sur un potentiel maximum de 328 soit 17 Clubs non présents ou non représentés totalisant à eux seuls 64 voix.

Les conditions de quorum telles que prévues à l'article 12.5.3 des Statuts du District Aube étant atteintes, l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE peut alors valablement délibérer.

Le Président du District Aube de Football, Philippe Paulet, a ouvert cette Assemblée Générale par ces quelques mots : (Point n° 2 de l'Ordre du jour)

« Mesdames, Messieurs les Président.e.s des Clubs,

Cher.e.s Ami.e.s,

Je vous remercie d'avoir répondu encore une fois si nombreuses et nombreux à notre Assemblée Générale. CoVid! Virus qui a singulièrement bouleversé nos saisons 2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022. Mais maintenant, enfin espérons-le, cette pandémie est presque définitivement derrière nous. Il faut garder en mémoire que ce soir nous sommes-là avant tout pour évoquer l'avenir de notre District mais aussi la saison écoulée savoir 2022/2023. La première en fait depuis 3 ans qui n'a pas été impactée par cette maladie. Elle qui a bouleversé si singulièrement

notre vie.

Car ces confinements à répétition, cette obligation de distanciation physique imposée et nécessaire, ont fait naître chez beaucoup d'entre nous une réflexion quant à nos modes de vie, notre regard par rapport au travail, à la vie associative. A tel point que le phénomène de Grande Démission apparu aux Etats-Unis s'est décliné au sein de notre District en aboutissant à voir M Jean Louis MAZZEO rejoindre le District des Ardennes dans un poste de Responsable technique à l'automne 2022 et M François GUENELON aspirer à d'autres fonctions hors du football amateur fin 2022. C'est donc, en seulement quelques mois, 2 figures présentes depuis tant d'années qui n'ont plus été vos interlocuteurs privilégiés.

Un choix se présentait alors aux Elus responsables que nous sommes :

- soit remplacer poste pour poste les fonctions de Jean Louis et François
- soit trouver des solutions alternatives basées temporairement sur davantage d'engagement des Bénévoles et en revoyant singulièrement l'organisation interne de votre District afin de ne pas se précipiter dans le recrutement d'un ou 2 postes.

Comme vous l'avez constaté de janvier à juin 2023, c'est la 2ème solution qui a été privilégiée où seul, après appel à candidature, un poste de permanent a été pourvu en la personne de M Cédric BOUGÉ, bien connu du microcosme du football aubois en sa qualité d'ancien arbitre et qui lui aussi, à la sortie du CoVid, s'était interrogé sur son avenir professionnel.

Bienvenue à toi Cédric dans la maison commune du football aubois.

Cette décision de gestion, on peut en effet la qualifier ainsi, n'a pas été sans conséquence sur le niveau d'investissement humain de quelques bénévoles mais au final, le résultat est là. La transition est faite et concrètement

elle aboutit :

- A des économies substantielles sur la masse salariale 2022/ 2023. Elles ont contribué au résultat net de l'exercice qui s'élève à près de 87 000 € sur un budget hors produits financiers et exceptionnels de près de 300 000 €.
- A la seule embauche en Contrat à Durée Indéterminée de M Cédric BOUGÉ intervenue seulement depuis le 1er juin 2023.

Quant à Madame Susy JOURD'HEUIL déjà présente depuis septembre 2022, elle poursuit aujourd'hui ses formations diplômantes dans le cadre d'un nouveau contrat en alternance pendant 1 an via Y SCHOOLS.

C'est l'occasion pour moi de souligner qu'au final ce phénomène de Grande Démission a eu pour conséquence de nous obliger à nous remettre encore une fois en question et qu'à ce titre, pour reprendre l'expression du « quoi qu'il en coûte », le District Aube de Football ne s'interdit aujourd'hui rien en matière de gestion de ressources humaines quel que soit le statut ou le passé de ou des personnes concernées.

Maintenant s'appuyer sur davantage de bénévoles peut aux yeux de certains représenter un risque de continuité pour l'institution District Aube de Football. Peut-être... mais les personnes qui donneur de leur temps aujourd'hui au quotidien ont le bénévolat chevillé au corps. Le vrai bénévolat! Car au final entre un bénévole qui cesserait son investissement du jour au lendemain ou un salarié dont l'obligation de préavis n'est que d'un mois, quelle différence finalement?

C'est donc un juste équilibre qu'il faut trouver et qui a été obtenu à cette heure au mieux des intérêts financiers de vos Clubs à l'image de la Commission des compétitions présidée aujourd'hui par M Aurélien PRIEUR. D'ailleurs notre Trésorier ne manquera pas de le souligner dans son intervention, c'est à dire que notre barème financier n'a pas été modifié et ce depuis près de 10 ans maintenant que vous m'accordez votre confiance es qualité de Président.

Enfin, toujours au titre du volet ressources humaines, un jeune alternant va nous rejoindre dans les prochaines semaines concernant le volet communication du DAF issu d'Y SCHOOLS, la même école d'ailleurs que celle de Susy. Une expérience va en effet être tentée à travers lui de faire évoluer nos méthodes et supports de communication mais je laisserai notre Secrétaire Général en parler mieux que moi dans quelques minutes, lui qui a su prendre à bras le corps ce volet depuis le printemps 2022 et qui était totalement inexploité jusqu'à un passé récent.

Certes la finalité d'un District c'est avant tout de permettre la pratique du football. Mais il ne peut y avoir de sport roi que si certaines règles sont respectées c'est-à-dire les lois de la République pour vivre ensemble, des règlements sportifs pour limiter les écueils pour ne pas dire les dérives individualistes de certains Clubs.

C'est l'occasion pour votre District de se féliciter du rapprochement « Instances sportives, Police, Gendarmerie et Justice » sous l'impulsion de Madame Julie BERNIER, Procureure de la République de TROYES et excusée ce soir, consécutivement à la signature d'une convention intitulée « CONVENTION RELATIVE AU SIGNALEMENT ET AU TRAITEMENT DES INFRACTIONS COMMISES A L'ENCONTRE DES ARBITRES DE FOOTBALL ET RELATIVE A LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DANS LE FOOTBALL » signée le 3 novembre 2022.

Sachez et c'est important de vous le rappeler encore une fois ce soir que les dossiers disciplinaires les plus graves, en col blanc, en short ou derrière la main courante, sont dorénavant systématiquement transmis au parquet. Charge à lui ensuite d'instruire ou pas plus en avant ces affaires. Mais certaines sont allées très loin, même très très loin...

Et comme vous avez pu m'entendre le dire, ce sont tous les dossiers qui sont concernés aujourd'hui y compris des faits de col blanc. Des faits de col blanc, c'est quoi ? Ce sont des fraudes sur identité, des joueurs évoluant sans licence avec la complicité passive ou active du Président du Club, des propos contraires aux règles de bienséance sur les réseaux sociaux pour simples exemples.

Ce chapitre est l'occasion pour moi de souligner l'investissement des hommes et des femmes amenés chaque jeudi soir à se réunir pour traiter les dossiers disciplinaires en souhaitant notamment la bienvenue à Madame Brigitte THIEBAUT (première femme déléguée LFP) et M Gatien PIERROT, juriste.

L'opportunité aussi de mettre en exergue tout le travail, on peut aujourd'hui employer ce terme, des Membres de Commissions qui ont particulièrement œuvré cette saison comme ceux de la Commission des Terrains appuyés par Susy JOURDHEUIL en sa qualité de permanente mais aussi de la Commission des Compétitions notamment depuis la rentrée 2023 sous l'impulsion d'Aurélien PRIEUR qui a su redonner un vrai sens sportif à cette commission régalienne, plus proche des Clubs tout en la rendant indépendante administrativement.

Je souhaite également souligner ce soir l'investissement de M Jean Philippe HASS au titre du développement des nouvelles pratiques, lui qui dans l'ombre cherche à développer le foot en marchant. D'ailleurs je vous invite à participer à la prochaine session qui aura lieu dans cette cathédrale qu'est la CIME, propriété du Conseil Départemental de l'Aube et qui nous ouvrira ses portes dimanche prochain. L'occasion idoine de visiter ce temple de l'escalade pour un bon nombre d'entre nous mais aussi de tous les sports en salle. Félicitations au Département de l'Aube pour cette réalisation qui va lui permettre une nouvelle fois de rayonner bien au-delà de ses frontières administratives. Merci également Jean Philippe pour ta récente intervention auprès de nos « anciens » en situation de handicap dans le cadre de la « Journée Challenge Seniors » organisée par l'ASIMAT. C'est en effet discrètement mais humainement que tu as donné de ton temps et donné une très belle image de l'institution que j'ai l'honneur de présider.

Pour revenir à la CIME, l'évocation de cette salle est aussi pour moi l'occasion, au nom de tous les Clubs aubois, de nous féliciter une nouvelle fois du déploiement de tous les terrains synthétiques alors qu'à l'heure actuelle sortent de terre ceux de Bar sur Seine et de Mery Sur Seine et que viennent d'être baptisés il y a 11 jours de cela les 2 terrains synthétiques du Complexe Benjamin NIVET, ex Complexe de Foicy.

Ces terrains sont des outils pédagogiques et de jeu extraordinaires et si besoin était encore de démontrer leur importance cruciale pour l'avenir du football aubois par rapport aux autres territoires, un rassemblement de 32 U13 issus de 13 Clubs du Département de l'Aube n'aurait jamais pu avoir lieu hier au regard des conditions météorologiques.

L'évocation de ce dernier rassemblement est aussi une opportunité pour moi de me féliciter de l'arrivée depuis juillet 2022 de M Emmanuel BEAUCHET (Conseiller Technique Régional qui partage son temps entre votre District et celui de nos amis haut-marnais) et qui a su par son professionnalisme et ses riches expériences professionnelles, se rapprocher des Clubs d'une part et redonner d'autre part une consistance certaine à notre équipe technique composée d'éducateurs diplômés d'Etat bénévoles de notre territoire en travaillant bien évidemment en étroite collaboration avec M Fabien AZIL que vous connaissez et appréciez tous, je le sais.

Maintenant et comme vous pouvez en juger, votre District est en perpétuel mouvement et demeure avant tout un catalyseur pour vous les Clubs à l'image de notre Pôles Jeunes. Car pour parler statistiques, nous sommes, vous êtes au 30 juin 2023, 9 468 Licencié.e.s (déjà 8 841 à date) dont, et c'est une très grande satisfaction, 653 Pratiquantes et 196 Dirigeantes soit 9 % des effectifs.

Notre District, par le nombre de ses pratiquant.e.s, est en conséquence le premier sport collectif du département. Certes il est difficile d'apprécier si 47 % de nos licencié.e.s « libre » qui évoluent chaque samedi en foot d'animation pratiquent le football pour devenir le futur M'BAPPÉ mais reconnaissez tout de même que l'offre qui vous est proposée et qui est relayée par vous les Clubs incitent les parents à inscrire leurs enfants dans une école de football même si, à la fois je le comprends et je le regrette humainement, certaines écoles de football ne sont pas en mesure d'accueillir plus de jeunes, victimes en quelque sorte de leur succès.

Mais attention, tous les Clubs n'adoptent pas la même démarche et faire du nombre pour faire du nombre pour cacher une certaine réalité ne sert à rien par référence à certaines équipes de jeunes qui sont forfaits de week-end en week-end faute d'encadrement. Une telle posture de la part de certains Présidents de Club dessert le football et plus généralement le sport en club.

Et je ne parle pas des scores fleuves qui sont à rebuter pour ne pas dire dégouter purement et simplement le gardien de but de jouer au football tout cela à cause de la nature humaine qui donne plus d'importance au volet administratif, à l'image supposé de leur club ou au dossier de subvention qu'à la pratique effective. C'est leur choix mais au cours de cette Assemblée, par vidéo interposée, M Fabien AZIL vous donnera son sentiment et la position du District Aube de Football à cet égard.

Car notre discipline doit maintenir la qualité des valeurs qu'elle exprime sur et hors des terrains.

Notre football doit être une référence dans l'Aube, aussi bien par sa réussite sportive que dans sa fonction sociale. Il nous faut en effet à la fois, rassembler, rassurer mais aussi continuer à réformer pour permettre à chacun de trouver sa place à l'image des facultés offertes pour les nouvelles pratiques dont le foot loisir.

Un District n'existe que pour rassembler, organiser, impulser et gérer toutes les formes de notre sport sans exclusivité ni exclus. Mais il doit être aussi un modérateur au regard du caractère individualiste de certains Dirigeants ou Clubs. Ce n'est toutefois pas une raison suffisante pour ne pas respecter les règles de bienséance vis à vis des Membres de Commissions à savoir simplement dire « bonjour » et « au revoir » à l'issue d'un échange même si au final la décision est contraire à leurs attentes.

En marge de mon intervention, et même si l'ancienne région administrative qu'est Alsace peut vous paraître lointaine géographiquement, je ne peux passer sous silence, 7 ans après l'application de la NOTRe aboutissant à la création imposée de la Ligue du Grand Est de Football, les remous qui frappent à l'heure actuelle notre football régional. En effet, plus que jamais nos ami.e.s alsacien.e.s veulent retrouver leur autonomie de gestion tant administrative, financière que sportive et ils viennent encore très clairement de l'exprimer lors de la dernière Assemblée Générale du District Alsace il y a quelques jours à plus de 96 %.

Dit autrement 7 ans à tenter d'harmoniser nos règlements, nos pratiques et catégories d'âge, nos barèmes financiers issus des 3 anciennes ligues composant la LGEF remis en cause alors que l'issue de ce dossier à la fois politique mais aussi sportif semble inéluctable. Mais sachez que votre District même s'il ne représente que 9 500 licencié.e.s saura faire entendre sa voix et s'allier avec d'autres à l'image de celui de la Meurthe et Moselle ce soir représenté par son Président M Yann LEROY que je salue amicalement et à qui j'offrirai, bien volontiers, dans quelques minutes la parole.

Bien évidemment, je ne saurais terminer mon intervention sans remercier tous les partenaires institutionnels et privés qui permettent de faire vivre le District Aube de Football et donc le football amateur aubois.

Et bien sûr tous les Dirigeant.e.s, Educatrices et Educateurs, Arbitres de nos Clubs sans qui le Football ne saurait vivre.

Je vous adresse alors en mon nom personnel et au nom de l'ensemble de vos Elu.e.s, un grand MERCI!
Continuons à travailler ensemble dans l'unique intérêt de nos Pratiquant.e.s en conservant toujours à l'esprit de veiller en permanence à ce que nos compétitions mais aussi et surtout tous nos rassemblements de jeunes se déroulent dans la plus grand sérénité, dans un environnement sain et apaisé avec un respect total des officiels (arbitres et délégués) et plus généralement tous les acteurs de ce sport que nous chérissons tous.

Enfin pour terminer, Chères Amies Sportives, Chers Amis Sportifs, je vous souhaite de vivre une belle saison 2023 / 2024.

Merci de votre écoute et bonne Assemblée. »

3. <u>Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 16 janvier 2023</u> (Point n° 3 de l'Ordre du jour)

Le Secrétaire Général, Rodolphe VIGREUX, conformément au point n° 3 de l'Ordre du jour soumet à l'approbation de la collectivité des Clubs aubois le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 16 janvier 2023, tel que publié sur le site du District Aube de Football et joint aux convocations. Ce compte rendu d'assemblée est approuvé à l'unanimité des Clubs présents ou représentés.

A l'issue de ce vote, le Secrétaire Général a tenu à remercier l'ensemble des personnes (Permanent(e)s et Bénévoles) ayant permis sa rédaction, « exercice toujours fastidieux et chronophage ».

4. Présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023 (Point n° 4 de l'Ordre du jour)

Le Trésorier Général, Monsieur Philippe POUJOL, a présenté les comptes pour l'exercice 2022/2023 clos au 30 juin 2023.

« Mesdames, Messieurs,

Encore un exercice comptable particulièrement singulier après 3 années fortement impactées par la crise sanitaire.

Le District Aube de Football, votre District, alors même qu'il n'a pas augmenté d'un euro son barème financier est fier ce soir de vous présenter un exercice bénéficiaire à hauteur de 86 983 € soit plus de 50 % de ses réserves cumulées existantes au 30 juin 2022.

De quoi présager de l'avenir avec la plus grande sérénité car comme toute association, le District Aube de Football n'a pas vocation à thésauriser l'argent de ses Clubs, votre argent mais à le gérer en bon père de famille. Car dépenser c'est très facile, économiser c'est beaucoup plus difficile surtout sans augmentation du volet recettes.

Quelques explications sont donc nécessaires pour justifier ce résultat que l'on peut qualifier d'exceptionnel! »

Cette présentation financière a été réalisée sur la base d'un PowerPoint élaboré par ses soins. Il est reproduit en intégralité en Annexe 1. Chaque slide ayant fait l'objet par ailleurs de commentaires analytiques rédigés par ses soins et lus en séance.

5. <u>Intervention du commissaire aux comptes relative à ses rapports légaux</u> (Point n° 5 de l'Ordre du jour)

A l'issue de sa longue intervention et en l'absence de question posée par l'Assemblée, est intervenu le commissaire aux comptes de l'Association, Monsieur Cyril CHANTECLAIR du Cabinet SOFRAC (Troyes).

Il a procédé, conformément aux règles en vigueur, à la lecture de son rapport sur les comptes annuels d'une part et d'autre à son rapport spécial sur les conventions réglementées. Ce dernier mettant en exergue l'absence de toute convention en cours ou passée recensée par ses soins voire portée à sa connaissance par le Président de l'Association.

6. <u>Approbation des comptes pris dans leur ensemble (dont rapport du Commissaire aux comptes)</u> (Point n° 6 de l'Ordre du jour)

Les comptes pris dans leur ensemble tels qu'ils ont été présentés et faisant apparaître un résultat net excédentaire de 86 983,31 €, dont le rapport du commissaire aux comptes, ont été approuvés à 100% des voix exprimées.

A l'issue de ce vote, la salle a été invitée à se prononcer sur l'affectation comptable du résultat de 86 983,31 €. Il lui a été proposé à cet effet d'affecter ce montant au poste *« Report à nouveau »* aboutissant au final à un montant positif de Capitaux Propres à hauteur de + 230 658,65 €.

Avant de procéder au vote, le Secrétaire Général a rappelé que les excédents au sens bénéfices dégagés par une

association loi 1901 ne peuvent pas être partagés sous forme de dividendes, contrairement aux sociétés mais qu'il n'est bien évidemment pas interdit d'en réaliser, bien au contraire, et ce dans un strict souci de saine gestion financière comme c'est le cas au sein du District Aube de Football aujourd'hui. Ce principe intangible permet dès lors de conserver le caractère « non lucratif » de la structure associative et sa gestion désintéressée.

Par contre les réserves telles qu'existantes au 30 juin 2023 à hauteur de 230 658,65 € (dont 86 983,31 € au seul titre de l'exercice 2022/2023) peuvent être affectées dans le futur à des actions de financement mutualisées au bénéfice de tous les Clubs comme par exemple le cofinancement de l'acquisition de matériels pédagogiques de type mini-buts (FFF - LGEF - DISTRICT & CLUBS) au profit des Clubs désireux de s'équiper. Et plus proche de nous, Rodolphe Vigreux rappelle qu'une aide directe exceptionnelle a été versée à tous les Clubs proportionnellement au nombre de licencié(e)s pendant la pandémie de CoVid-19 afin de les aider à financer les droits sportifs liés à la « saison blanche » (dont remboursement des frais d'engagement, aide de 10 € par licencié(e) cofinancée par la FFF, la LGEF et le District Aube de Football)

A l'issue de son intervention, l'Assemblée a approuvé l'affectation du résultat au poste « Report à nouveau » à l'unanimité.

7. Budget prévisionnel 2023/2024 et approbation (Point n° 7 de l'Ordre du jour)

Conformément aux statuts du District Aube de Football, un budget pour la saison 2023/2024 est présenté par Monsieur Philippe POUJOL, Trésorier Général. Ce budget est repris en annexe 2 dudit Procès-Verbal avec référence aux principales hypothèses exposées en séance.

Après avoir entendu les explications données par le Trésorier Général aboutissant à un budget de 288 528 € (volet recettes) dégageant un excédent prévisionnel de 6 925 €, l'Assemblée Générale a approuvé à l'unanimité les éléments prévisionnels tels que présentés.

8. Election du poste à pourvoir au sein du Comité Directeur (Point n° 8 de l'Ordre du jour)

Sur proposition du Président du District Aube de Football, Philippe PAULET, M Thierry RAYBAUDI a souhaité présenter sa candidature à l'Assemblée afin de siéger au Comité Directeur en briguant le poste de « Représentant des Arbitres » laissé vacant suite à la démission de M Rachid CHANDOURI élu à l'automne 2020.

Sa nomination a été ratifiée à 80% des voix exprimées, 9 % de celles-ci se sont abstenues tandis que 11% ont voté contre.

9. <u>Présentation des Modifications des Rèalements</u> (Point n° 9 de l'Ordre du jour)

Rèalements Particuliers DAF

S'ensuivit la présentation par le Secrétaire Général des modifications survenues sur les Règlements Particuliers du District Aube de Football telles qu'elles ont été approuvées par le Comité Directeur lors de sa réunion en date du 25 septembre 2023 avec une application immédiate.

Celles-ci concernent:

- « l'Article 15.6 Equipes réserves » avec une réécriture qui précise la possibilité pour un club par dérogation d'engager deux équipes au même niveau (niveau le plus bas du District) mais avec l'interdiction d'accéder au niveau supérieur de l'équipe hiérarchiquement inférieure.
- NDLR Au sens numéro (1, 2...)
- « l'Article 43.2.1 Périodicité de règlement des indemnités d'arbitrage » avec un changement de périodicité puisque les règlements de frais interviendront dorénavant chaque début de mois.
- « l'Article 45 Absence d'Arbitre officiel » qui précise la conduite à tenir en cas de remplacement nécessaire de l'arbitre central par l'un des assistants (dans l'hypothèse où l'un des deux est arbitre de club)
- « les Articles 46 à 49 Statut de l'Arbitrage et Arbitres de Clubs » qui prennent en compte la nouvelle dénomination d'Arbitres de club et reprécisent de façon plus compréhensible les obligations qui leur incombent (pas de changement sur le fond).

10.1 Commission des Compétitions

Au titre de cette commission régalienne, a été évoquée par son Président la gestion des forfaits.

Partant du constat, pour lequel nous devons tous nous féliciter, qu'aucun forfait n'a été « omis » en 2022/2023, au sens où aucun officiel, aucun club ne s'est déplacé inutilement sur un terrain alors qu'une équipe avait annoncé son impossibilité de s'aligner sous une forme ou une autre, nous devons aujourd'hui en tirer quelques enseignements :

- De nombreux forfaits sont déclarés trop tardivement (jusqu'à 70 minutes avant le coup d'envoi... en tout état de cause après le vendredi 16 h 00 qui reste la limite réglementaire, pour mémoire) ;
- De trop nombreux forfaits sont déclarés sans respecter les règles de bienséance à savoir mettre le Club adverse en copie de tout courriel informatif voire l'absence de tout message téléphonique identifiable.

Par conséquent, une nouvelle organisation de l'astreinte, qui doit revêtir avant tout un caractère « d'urgence » ou « exceptionnel », notamment au cours de la période hivernale en raison de conditions météorologiques défavorables à la pratique du football sur herbe, va être instaurée afin de retrouver le bienfondé souhaité au moment de sa mise en place initiale.

De plus, dans les deux cas cités ci-dessus, le principe d'une tarification majorée a également été adopté afin de retrouver un vrai respect envers les adversaires et vis-à-vis des bénévoles de l'organe déconcentré aubois de la Fédération Française de Football.

10.2 Commission des Jeunes

Est alors intervenu M Fabien AZIL, CTD DAP du District Aube de Football, absent en séance, à travers une vidéo projetée à l'attention des Représentants des clubs présents sur la base d'un Powerpoint commenté par ses soins.

Dans le cadre de son intervention, il a été amené à dresser les constats suivants :

- Les meilleures équipes ne sont pas dans les championnats les plus « relevés » au sens sportif du terme (un club habituellement présent en catégorie U13D1 a omis de s'inscrire et n'a pas été informé par la Commission référente) ;
- Des équipes ne sont pas à leur bon niveau de pratique : trop élevé parfois (avec des scores beaucoup trop fleuves +18 ; +16...) ou trop faible (une équipe est finalement repêchée en U16D1 et se retrouve à cette heure avec 3 victoires en 3 matchs)
- Les clubs n'ont pas la capacité d'évaluer leur niveau de pratique avec assez de recul (après deux matchs, deux clubs demandent à être rebasculés en U14D2. Par ailleurs une équipe a encaissé 30 buts en U16)
- Les bénévoles et permanents de l'instance doivent en conséquence faire et refaire les calendriers (la première journée de championnat U13 a été reportée, 3 forfaits sur 5 matchs lors de la première journée U14 pour simples exemples)

Tout cela amène les bénévoles des Commissions ou les permanents du District à effectuer énormément de modifications voire à une débauche d'énergie inutile et une perte de temps significative.

Pour conclure, M Fabien AZIL présente la réflexion qui a été celle des Techniciens du football, des Membres des Commissions mais aussi des Elus du District Aube de Football lorsque le projet leur a été présenté ainsi que les évolutions qui en découleraient dans la pratique des jeunes. Ainsi :

- La date butoir d'engagement sera décalée pour laisser encore plus de temps aux Clubs pour effectuer leurs engagements, gageant que lorsque ceux-ci seront effectués, ils seront définitifs.
- Il n'y aura plus de critère administratif pour les engagements, ni la possibilité de choisir son niveau : les Clubs s'engageront en U13, U15 ou U18 (nouvelle réforme des catégories de la LGEF oblige)
- Le seul souhait qu'un club pourra émettre est de ne pas être affecté en D1 quel que soit le motif de son choix
- Le cas particulier des équipes supérieures est pris en compte : dès lors qu'une équipe supérieure joue au niveau Régional, l'équipe inférieure est prioritaire pour figurer en D1.
- La Commission des Compétitions devra se réunir dans la semaine qui suit la date de clôture des engagements pour effectuer un état des lieux des engagements, procéder à quelques rappels ciblés si besoin et surtout sortir un calendrier à S+1.

- De telle sorte que des brassages de niveau (D1 / D2) commenceront la semaine suivante (premier week-end après la rentrée des classes).

10.3 Commission Féminines / Féminisation

Mme Madeleine DAVESNE, Présidente de la Commission Féminisation, présente le bilan des actions écoulées et insiste sur le nombre de licenciées record en 2022/2023 : 876 licenciées au 30/06/2023 soit une hausse de 8% par rapport à la saison précédente.

Les actions se multiplient toujours aux quatre coins du Département d'Octobre rose aux plateaux U6 à U13 100% féminins... Un championnat U15F voit également le jour cette saison avec 11 équipes auboises et 3 haut-marnaises engagées à cette heure.

10.4 Commission des Nouvelles Pratiques

M Jean-Philippe HASS, Président de la Commission des nouvelles pratiques particulièrement investi, a tenu dans le cadre de son intervention à rappeler à l'Assemblée l'importance de développer aujourd'hui les nouvelles pratiques. A cet effet, il prend exemple sur le Foot en Marchant qui connaît une phase d'accélération de son développement. Une manifestation mensuelle est dorénavant programmée et relayée en matière de communication sur la page Facebook officielle du District Aube de Football par le Secrétaire Général du District, M Rodolphe VIGREUX, adepte parmi d'autres de cette pratique.

Enfin, pour faire un tour exhaustif sur toutes les Nouvelles Pratiques, compliments ont été adressés à M Alain FABRE, alias POLO GASY, licencié au sein de l'ESTAC, sacré champion de France de E-Foot au Stade de France en avril 2023. « Félicitations à toi Polo Gasy! »

10.5 Commission d'Arbitrage

M Thierry Raybaudi, Vice-Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage, a pris la parole pour exposer à la collectivité des Clubs aubois réunis en ce mardi 31 octobre 2023 les informations concernant la vie de cette Commission incontournable pour pouvoir pratiquer le football dit de compétition.

Au titre de la saison écoulée, 18 séances de travail ont été organisées.

Dans l'optique de toujours bénéficier de Membres du corps arbitral doté.e.s de connaissances solides, deux formations initiales en arbitrage ainsi que deux rassemblements avec contrôle des connaissances se sont déroulés.

À noter également qu'une formation et un recyclage des arbitres de Club ont eu lieu. M Thierry Raybaudi présente toutefois des effectifs en trompe l'œil avec une baisse du nombre d'arbitres de club et plus généralement des officiel(le)s. Ces chiffres sont toutefois à relativiser car les différentes formations n'ont pas encore toutes rendu leurs résultats. De ce fait, les effectifs devraient s'avérer finalement relativement stables.

C'est la raison pour laquelle, au regard des effectifs aussi bien en jeunes qu'en adultes et compte tenu de l'obligation de mettre à disposition des arbitres pour les compétitions régionales voire nationales, la Commission Départementale d'Arbitrage regrette vivement de ne pas pouvoir couvrir dès lors la totalité des matchs départementaux.

10.6 Cellule Communication

Le Secrétaire Général du District Aube de Football, M Rodolphe VIGREUX, en charge de cette cellule insiste sur les limites qui vont être atteintes très rapidement en matière de développement de la communication :

- Techniques en raison du matériel dont il dispose qui n'est bien évidemment pas celui d'un professionnel du secteur
- De fond en raison des difficultés qu'il rencontre à disposer de « matière », support de toute communication. A défaut un risque de redondance sur les sujets abordés pourrait naître. A cet effet M Rodolphe VIGREUX lance un appel aux clubs pour que ces derniers lui adressent régulièrement des photos, vidéos, articles... mettant en valeur tantôt une action, tantôt un bénévole du club....
- Investissement personnel en raison du fait qu'il n'est qu'un bénévole parmi tant d'autres, qu'il donne déjà beaucoup de son temps ici ou là, à distance mais qu'il lui est difficile d'en faire toujours plus compte tenu de ses différents engagements.

Pour toutes ces raisons, le District Aube de Football a décidé de renforcer ses ressources humaines à travers un

professionnel en optant pour l'embauche d'un alternant « Communication Marketing » qui devrait prochainement être recruté.

11. Parole aux invités (Point n° 11 de l'Ordre du jour)

Le Président Philippe PAULET laisse ensuite la place à M Yann LEROY, Président du District Meurthe et Moselle, candidat déclaré à la Présidence de la Ligue Grand-Est qui tient ce soir ce discours :

« Cher Président, cher Philippe,

Merci pour ton invitation et félicitations pour cette belle AG.

Vous avez de la chance d'avoir un tel Président et une telle équipe au sein du District avec tant d'actions mises en place ; je voudrais ici les en féliciter très sincèrement.

Merci aussi à vous tous, Dirigeants et Présidents de clubs aubois, de m'accueillir dans votre AG et surtout merci pour tout ce que vous faîtes dans vos clubs respectifs : à vous, mais aussi à travers vous, à tous les éducateurs, dirigeants, arbitres de vos clubs. Merci pour votre investissement que vous mettez chaque semaine, chaque jour parfois - que vous soyez Président, Secrétaire, Trésorier de votre club, mais je pense aussi à tous les autres dirigeants, éducateurs et arbitres dans vos clubs - et pour la passion que vous entretenez et transmettez à vos joueuses et joueurs.

Ce travail que vous faîtes dans vos clubs, ce travail qui est fait dans votre District, il doit être reconnu, prolongé, fructifié d'une façon ou d'une autre au niveau régional.

Or, la situation de la LGEF, votre Président a dû vous le dire à plusieurs reprises ces dernières années, est compliquée avec des tensions et avec insuffisamment de transparence, de vision et donc de confiance.

Est-ce normal que la Ligue ait tardé avant de mettre à disposition du District de l'Aube un CTR et qu'aujourd'hui, il soit partagé avec le District de Haute-Marne ? Je ne le crois pas, j'y vois plutôt un manque de respect.

A partir de ce constat unanimement partagé par les 9 Présidents de District et avec l'assentiment de ceux-ci, j'ai décidé - et je voulais vous l'annoncer aujourd'hui - de me porter candidat à la présidence de la Ligue Grand-Est.

Je veux que ma candidature soit collective, ce n'est pas un homme seul mais une équipe qui pourra construire une Ligue forte et ambitieuse.

Et si cette liste est plébiscitée, je veux que le mandat soit un mandat collectif, nourri d'échanges, de débats, de collectif.

Vous le savez, la question se pose de savoir si l'Alsace va quitter la LGEF pour recréer sa propre Ligue ; je respecterai la volonté des clubs alsaciens : si le processus mis en place par la FFF conduit à leur départ, je m'engagerai à faire en sorte que la scission se passe au mieux, évidemment en défendant les intérêts des clubs lorrains et champenois ; si le processus de séparation n'aboutit pas, je n'aurai aucun souci à travailler avec mes amis alsaciens pour construire avec eux une Ligue Grand Est plus respectueuse des particularités de chacun et plus forte.

J'aurai l'occasion de vous présenter le moment venu mes ambitions, mes projets pour notre Ligue, mais je veux d'abord que ma candidature soit un moment d'échanges avec vous, avec tous les clubs : il n'y a pas de clubs de Ligue et de clubs de District, de petits et de grands clubs ; il y a des clubs ruraux, urbains qui œuvrent avec leurs moyens pour le foot de nos gamines et gamins jusqu'aux vétérans.

Ce foot, c'est notre passion commune ; ce foot, je veux le remettre au cœur du jeu et ce sera le slogan de ma campagne, son fil rouge : le foot au cœur du jeu.

Je ne suis candidat contre personne, je suis candidat pour une Ligue plus forte avec un vrai projet sur l'ensemble du territoire, un projet qui englobe, la Ligue, les Districts et tous les clubs au lieu de les opposer : c'est mon ambition et j'espère que vous la partagerez.

Vive le foot aubois, vive le foot en Grand Est! »

Lui succède ensuite M Jérôme BONNEFOI, Vice-Président du Conseil Départemental représentant M Philippe PICHERY qui ne pouvait être présent ce soir.

Il félicite chaleureusement le président Philippe PAULET et toute son équipe pour la qualité de l'Assemblée Générale et la présentation des résultats comptables et sportifs qui témoignent de l'excellente santé du District Aube de Football et à travers ce dernier du football amateur aubois pris dans son ensemble.

Il profite de l'occasion pour rappeler les efforts du Conseil Départemental en matière d'infrastructures au bénéfice des associations du territoire aubois. Il prend pour exemple le développement des terrains synthétiques et la création de la C.I.M.E. (Complexe International Multisports Escalade). Toutes ces installations financées par le Conseil Départemental ont pour vocation d'être utilisées par l'ensemble des sportifs.

A titre de conclusion, Monsieur Jérôme BONNEFOI termine son intervention par une projection sur les Jeux Olympiques de Paris 2024 et incite les clubs et leurs licencié(e)s à prendre part à cet évènement exceptionnel.

12. Remise des récompenses (Point n° 12 de l'Ordre du jour)

L'Assemblée prend connaissance des récompenses et distinctions attribuées au titre de la saison 2022 /2023.

En premier lieu, sont mises en lumière les Equipes championnes dans leur division ou poule respective :

- **Départementale 1** A.S. CHARTREUX

- Départementale 2 ROMILLY CHAMPAGNE F.C. (Poule A)

F.C. BREVIANDES (Poule B)
- Départementale 3

A.S. PONT STE MARIE (Poule A)
OLYMPIQUE CHAPELAIN (Poule B)

A.S. CHARTREUX 3 (Poule C)
J.S. ST JULIEN FEMININES

- Séniors à 8 Féminines J.S. ST JULIEN FE - U18 D1 F.C. NOGENTAIS

- U16 D1 BAR / DIENVILLE / VENDEUVRE / LUSIGNY

- **U16 D2** ETOILE CHAPELAINE ROMILLY CHAMPAGNE F.C.

- **U14 D2** AGT / ASLO

- U13 Interdistricts ACADEMY / TERTRES

Sont ensuite récompensés les *Arbitres Majors* dans leur catégorie respective :

D1 M LOBREAU David
D2 M ANGLADE Thierry
D3 M LECHIEN Aurélien
AA M NOBLOT Jean-Paul
JAD M MDERE Roihim

Quant aux médailles individuelles, de très nombreux Bénévoles se voient décerner une distinction individuelle.

M Rodolphe VIGREUX reçoit des mains du Président Philippe PAULET la Médaille d'Argent de la Fédération Française de Football 2019/2020 après 33 ans de licence es qualité de Dirigeant ou d'Educateur Fédéral.

Les « Bénévoles du mois » 2022/2023 sont mis à l'honneur, savoir :

M ANDRE Jean-Paul, Commission des Compétitions, des jeunes

Mme ANDRIES Céline, Commission Féminines, des jeunes

M COTTRET Gilles, Commission de Contrôle des Opérations Électorales

Mme DAVESNE Madeleine, Commission Féminisation, Comité Directeur

Mme LEFEVRE Brigitte, Foyer Barséquanais

M MAGERAND Yvan, Commission d'Appel

M RAYBAUDI Éric, Commission des jeunes, Comité Directeur

M RAYBAUDI Thierry, Commission de l'Arbitrage

M VIGREUX Rodolphe, Comité Directeur

M VOULMINOT Michel, Commission de Discipline

Mle MORAUX Léna, ESNA, Jeunesse Bénévole 2021/2022

Au titre des Médaillé(e)s proposé(e)s par leur club respectif :

M PERRIN Christophe	ÁSLO	Médaille d'Argent
M THOUREY Cyril	ASLO	Médaille d'Argent
M CHOISELAT Philippe	ASOFA	Médaille de Bronze
M VELUT Olivier	ASOFA	Médaille d'Or
M BARIL Gerardo	CRENEY F.C.	Médaille de Bronze
M SPATARO Stefano	CRENEY F.C.	Médaille d'Argent
M CATTIAUX Didier	A.S. DROUPT ST B.	Médaille d'Argent
M RAYBAUDI Xavier	E. LUSIGNY	Médaille de Bronze
M TERREY Hervé	F.C. NOGENTAIS	Médaille de Bronze
M COTTRET Gilles	U.S. ORIGNY	Médaille de Platine
M HALIDI Syadi	RACING CLUB AUBE	Médaille de Bronze
M ARBAOUI Hicham	R.C.S. CHAPELLE	Médaille de Bronze
M LINGER Éric	R.C.S. CHAPELLE	Médaille de Bronze
Mme GROSS Mireille	F.C. RIVIERE DE C.	Médaille d'Or
M OUSSET André	F.C. RIVIERE DE C.	Médaille d'Argent
Mme GAUTHIER Nathalie	F.C. TRAINEL	Médaille de Bronze
M DE FARIA Thomas	F.C. TRAINEL	Médaille de Bronze
M LAMONTAGNE Didier	F.C. VALLANT LES G.	Médaille de Bronze
M GUINOT Samuel	F.C. VALLANT LES G.	Médaille de Bronze
M GIOFFRED Sébastien	J.S VAUDOISE	Médaille de Bronze
M PIMENTA David	J.S. VAUDOISE	Médaille de Bronze

Pour celles proposés par le Président Philippe PAULET :

M MATEOS François	BAROVILLE	Médaille de Bronze
M VOYARD Christophe	F.C. BAR S/AUBE.	Médaille de Bronze
M HADDADI Nourdin	A.S. CHARTREUX	Médaille de Bronze
M WALLON Patrice	F.C. ERVY	Médaille de bronze
M PICHON Bruno	E.S.N.A.	Médaille de Bronze
M BRILLANT Fabrice	V. LONGSOLS	Médaille de Bronze
M FILALI FADIL Zouhaire	O. CHAPELAIN	Médaille de Bronze
M CUBILLOS Marcelo	A. ST GERMAIN	Médaille de Bronze
M PETIT Nicolas	J.S. VAUDOISE	Médaille de Bronze

M LAURENT Jean-René F.C. LES NOES Médaille d'Or

M BASSIGNY Gilles E.S. MUNICIPAUX Médaille de Platine

Enfin, pour clore cette cérémonie des distinctions, deux Dirigeant(e)s particulièrement méritant(e)s ont été mis(e)s à l'honneur et ont reçus des applaudissements nourris et chaleureux de l'Assemblée, savoir

- Mme PARISOT Annie U.S DIENVILLE (31 ans de licence Dirigeante)
- M MAGERAND Yvan E.S.C. MELDA (38 ans de licence Dirigeant)

Félicitations à ces 2 récipiendaires pour leur engagement associatif de plus de 30 ans !

L'ordre du jour de l'Assemblée étant épuisé, la séance est levée vers 21 h 50.

M Rodolphe VIGREUX Le Secrétaire Général M Philippe PAULET Le Président

ANNEXE 1

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Saison 2022/2023

Comptes arrêtés au 30 juin 2023



Contexte financier de la saison 2022/2023

- Deux actions d'importance réalisées
 - Octobre Rose 2022
 - Séminaire des Présidents au printemps 2023
- Périmètre des ressources humaines

2021/2022: 4 ETP

• 2022/2023 : 3,50 dont une alternante pour 0,75

- Des charges contraintes (fixes) réduites à minima
 - Assurances véhicule et locaux
 - Fournitures de bureau
 - Copieur
 - Fluides
 - Téléphonie fixe
- « Tout d'abord il faut toujours faire particulièrement attention à toute variation significative de tel ou tel poste de dépenses ou de recettes quand on ne connait pas en détail leur composante sauf à se transformer en apprenti comptable au sens le plus péjoratif du terme. Mais il en existe malheureusement dans le football amateur!

Ainsi si certains grands postes de dépenses ont progressé globalement de près de 20 000 €, il faut conserver en mémoire qu'au titre de l'exercice 2022/2023, 2 grandes manifestations ont été réalisées sous l'égide de votre District, savoir :

- Octobre Rose qui a engendré des dépenses comme une partie des places non prises en charge par l'Estac pour la rencontre de Ligue 1 Estac c/ Ajaccio et qui avaient été offertes aux participantes du plateau 100 % féminin organisé en lever de rideau, un don fait au bénéfice de la Ligue contre le cancer de l'Aube et autres dépenses afférentes Mais en contrepartie, ont été enregistrés en recettes l'appel à la générosité du public, l'aide financière de la Ligue du Grand Est de Football

Pour aboutir au final à un quasi équilibre de cette belle manifestation qui vient d'ailleurs d'être renouvelée il y a 10 jours maintenant.

- Le séminaire des Présidents qui là aussi a été synonyme de dépenses mais aussi de recettes dont une aide financière directe de la Ligue du Grand Est de Football pour 10 000 €

Dès lors, retraité de ces éléments exceptionnels au bénéfice de la promotion du football aubois sous une forme ou une autre, le résultat de 86 983 € trouve principalement sa justification dans 2 grands postes dont le premier « Charges de personnel ». Car ce n'est pas moins qu'une économie 47 980 € qui a été réalisée au titre de 2022/2023 consécutivement au départ non remplacé de M Jean Louis MAZZEO fin septembre 2022 et de M François GUENELON fin décembre 2022 même si entre temps, et il le fallait bien, Mme Susy JOURDHEUIL est venue rejoindre la grande famille du football amateur aubois. »





Au titre du volet des « Produits - Recettes »

Postes	2022 /2023	2021 /2022	Var N / N-1
Cotisations	13 894	13 719	175
Commissions	51 702	45 439	6 263
Conventions objectifs	36 475	34 053	2 422
Subventions	23 206	29 706	-6 500
Aides fédérales	37 050	30 137	6 913
Licences et autres droits sportifs	104 596	85 184	19 412
Autres conventions	7 000	7 000	0
Engagements compétitions	14 175	14 570	-395
Formations	300	960	-660
Manifestations	2 437		2 437
Aides à l'embauche alternante	6 000		6 000
TOTAL	296 834	260 769	36 066

« Il vous est présenté un slide permettant de prendre connaissance des principales variations des recettes entre l'exercice 2022/2023 et celui clos au 30 juin 2022.

Je suis ce soir à la fois un trésorier heureux mais aussi peiné quant à l'augmentation de certains postes de recettes. Un clown triste comme pourrait peut-être me qualifier un homme qui fait peu de cas des vrais bénévoles que nous sommes tous et qui finalement se retrouve aujourd'hui comme la cigale se trouvant fort dépourvue quand la bise fut venue.

Car si un volume de produits de + 6 263 € est constaté sous rubriques « Commissions », il ne résulte que d'une progression des recettes tirées de la Commission de discipline (dont les amendes au titre de la police des terrains) et de la Commission du Statut de l'Arbitrage (augmentation du nombre de Clubs en infraction). Je vous laisse conclure mon désarroi en ma qualité d'amateur du ballon rond et adepte du vivre ensemble, comme vous d'ailleurs tous ici.

Il est également à souligner le montant des droits tirés principalement des licences et des droits de mutation que vous les Clubs aubois vous êtes amenés à verser dans les caisses de la Ligue du Grand Est de Football (base nombre de licencié.e.s au 30 juin 2020) complété d'un effort contributif à titre exceptionnel de la Ligue du Grand Est de Football post CoVid-19. »





Au titre du volet des « Charges - Dépenses »

Postes	2022 /2023	2021 /2022	Var N / N-1
Frais de personnel	135 010	182 990	-47 980
Equipements sportifs	17 703	25 884	-8 181
Frais postaux	518	2 438	-1 920
Téléphone	6 752	4 623	2 129
Cions Départementales, Officiels, Observateurs	22 588	14 553	8 035
Comité Directeur, AG Ligue & Fédérales	10 354	1 940	8 414
Compétions et manifestations	31 083	11 569	19 515

« Je n'ai pas à cet instant, sauf à répondre à vos légitimes interrogations, d'autres informations significatives à porter à votre connaissance, peut-être toutefois souligner que si le poste « Comité Directeur - AG Ligue & Fédérales » augmente de 8 414 €, il faut mettre en face un montant équivalent au titre des « abandons de frais des bénévoles ». Il ne s'agit donc pas dans les faits d'une sortie effective d'argent de la part de votre District. »

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE 30 JUIN 2023 // 30 JUIN 2022



STRUCTURE DU RESULTAT

2022 2023	2021 2022	Var. N / N-1
		T.
300 992	264 120	36 872
274 970	298 650	-23 680
26 022	-34 530	60 552
2 244	1 584	660
0	0	c
2 244	1 584	660
		11.
59 040	16 098	42 942
323	777	-454
58 718	15 321	43 397
N/A	N/A	N/A
86 983	-17 626	104 609
	2023 300 992 274 970 26 022 2 244 0 2 244 59 040 323 58 718	2023 2022 300 992 264 120 274 970 298 650 26 022 -34 530 2 244 1 584 0 0 2 244 1 584 59 040 16 098 323 777 58 718 15 321 N/A N/A

« Comme vous pourrez le constater, et c'est le point fondamental à souligner de ce slide, nous retrouvons, suite au changement de périmètre de nos ressources humaines déjà longuement évoqué, un résultat d'exploitation positif à hauteur de 26 022 €. C'est-à-dire que même en l'absence d'abandon de frais de nos bénévoles à hauteur de 13 058 € retraités comme chaque exercice en produits exceptionnels, les recettes tirées de l'activité football couvre largement les dépenses de même nature, signe tangible d'une très bonne gestion de vos Elu.e.s. Et il existe même une « réserve » de 5 000 € au titre du mécénat de nos coupes enregistrée encore une fois en « produits exceptionnels » alors que les maillots offerts aux équipes finalistes sont comptabilisés en charge d'exploitation.

A souligner enfin l'augmentation de nos produits financiers qui seront encore plus importants sur 2023/2024 consécutivement à la hausse du Livret A Associatif porté au taux de 3 % et des autres produits à taux souscrits par votre District auprès de son fidèle partenaire, le Crédit Agricole Bourgogne Champagne, dans le cadre de la gestion de ses excédents de trésorerie. »

COMPARAISON DE LA STRUCTURE DES AUTRES RESSOURCES 30 JUIN 2023 // 30 JUIN 2022



Produits Financiers et Produits Exceptionnels

Postes	2022 / 2023	2021 / 2022	Var N / N-1
Produits financiers à			
taux	2 244	1 584	660
Produits sur exercices			
antérieurs	37 699	1 761	35 938
Dons / Mécénat en			
numéraire	3 283	4 520	-1 237
Abandons de frais	13 058	3 500	9 558
Partenariat			
manifestations	5 000	5 750	-750
Quote part de			
subventions véhicule		567	-567
TOTAL	61 284	17 682	43 603

« L'autre élément significatif contribuant au résultat de 86 983 € trouve sa justification en grande partie dans des crédits alloués par la Fédération Française de Football versés par l'intermédiaire de la Ligue du Grand Est de Football au titre des saisons 2020/2021, 2021/2022 finalement non consommés en intégralité pour cause de pandémie.

Ils avaient donc été comptablement « mis de côté » conformément aux règles comptables dont le principe de prudence et en l'absence dorénavant de toute obligation de reversement au financeur, c'est-à-dire la Fédération Française de Football, ils sont aujourd'hui définitivement acquis, post CoVid, à vous les Clubs par l'intermédiaire de votre District. »





APPRÉCIATION RISQUE CLUBS

	30/06/2023	30/06/2022
Reprise dépréciation clubs	4 157 €	3 351 €
Dépréciation risque clubs	0€	4 157 €
Créances clubs irrécouvrables	2 402 €	984 €
INCIDENCES « PERTE » CLUBS	+ 1 755 €	(1 790 €)

POLITIQUE DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CLUBS DÉBITEURS DONT ÉCHANGES TÉLÉPHONIQUES DIRECTS OU EPISTOLAIRES AVEC UN MEMBRE DU COMITÉ DIRECTEUR EN CHARGE DU RECOUVREMENT DES CRÉANCES CLUBS ET CE AU MIEUX DE LEURS UNIQUES INTÉRÊTS

« Un seul mot me vient pour commenter ce slide. MERCI!

Merci aux Clubs pour votre éthique financière car pour la première fois toutes les créances acquises au 30 juin 2023 ont été honorées à date.

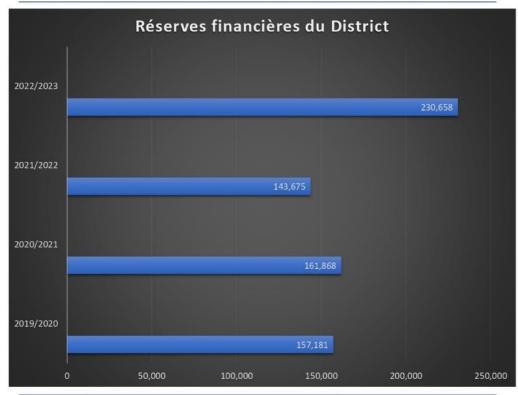
Merci également à M Hervé COTTRET pour ses actions de proximité vis-à-vis des Clubs dans le cadre de ses diligences comminatoires et ou téléphoniques pour lesquelles le meilleur accueil lui a été réservé globalement.

Pour mémoire, le montant de 2 402 € constaté sous rubrique « Créances irrécouvrables » est un Club qui avait cessé son activité non pas au 30 juin 2023 mais au 30 juin 2022 mais les principes comptables applicables à notre Association ne permettaient pas de constater le caractère définitivement irrécouvrable de ladite créance au 30 juin 2022. Mais bien évidemment le risque avait été appréhendé à 100 % sous la forme de ce que l'on appelle une provision pour dépréciation. »



Evolution des Capitaux Propres





« Le temps passe très vite et s'est déjà l'occasion au titre de la mandature 2020/2024 de faire un bilan de telle sorte que votre Comité Directeur actuel a pris les rênes de votre District avec des réserves à hauteur de 157 181 € au 30 juin 2020 alors que son mandat s'achèvera, hors bilan clos au 30 juin 2024 qui sera établi à pareille époque en 2024, avec à minima des réserves de 230 658 € sauf événement(s) imprévisible(s) comme en mars 2020 ou actions spécifiques. Mais surtout l'exercice 2023/2024 sera une nouvelle fois excédentaire, je peux le dire ce soir. Ainsi en 3 ans, les réserves de votre District ont progressé de 73 477 € soit de près de 50 %.

Enfin je voudrais dire un dernier mot pour remercier 2 personnes ce soir en l'occurrence :

- Hervé COTTRET pour l'action qu'il entreprend maintenant depuis 2 ans auprès des Clubs dans le cadre du suivi de leur compte financier,
- Rodolphe VIGREUX, professionnel de la comptabilité et qui a su passer pour faire un lien avec le football de statut d'international à celui de joueur amateur. Dit autrement, grâce à lui j'ai pu consacrer mon action uniquement sur le volet noble du job car le travail de base a été fait et bien fait dans l'ombre depuis mars 2020, preuve en est le résultat du dernier contrôle URSSAF dont a bénéficié le District Aube de Football en décembre dernier aboutissant à aucune observation et par conséquent n'engendrant aucune conséquence financière. Rare de nos jours quand on connait les actions menées par l'URSSAF post CoVid.

Enfin car il y a toujours un mais, je ne peux qu'inviter une ou plusieurs personnes à très vite retrouver leurs qualités professionnelles d'antan et à ne jamais oublier qu'évoluer dans le football amateur voire professionnel ce n'est pas un job mais un plaisir, une chance, une opportunité unique ou tout simplement le plaisir d'être avec vous ce soir comme moi !

ANNEXE 2

DISTRICT AUBE DE FOOTBALL BUDGET PREVISIONNEL 2023-2024



CHARGES	saison 23/24	PRODUITS	saison 23/24
ACHATS ADMINISTRATIFS Total Maillots, Equipements, Récompenses en lien C.O. Fournitures Abonnement / Livres , Récompenses	18 550 1 800 1 150	PRODUITS ADMINISTRATIFS Cotisations District Engagement Compétitions Engagement Coupes District Stages et Formations Frais de commissions, autres droits sportifs Frais de délégués	78 465 13 800 3 410 10 455 300 46 000 4 500
SERVICES EXTERIEURS Total Charges locatives du District (Quote part fluides) Location matériel reprographie et entretien Location salles pédagogiques et mat. divers C.O Entretien des locaux Assurance District (Locaux, Responsabilité civile) Assurance Véhicule Honoraires Auditeur Légal Fonctionnement véhicule (Assur, Carb, Entretien) Maintenance logiciels et matériel informatique	3 932 6 592 4 500 1 854 2 313 628 3 600 2 700	AIDES et SUBVENTIONS Subvention ANS Aide Apprentissage Subvention Conseil Départemental Produits issus de la famille Football Quote part Licences, Démissions LGEF Contrats d'Objectifs FFF Aide à l'embauche FFF CDFA Aide FFF au District (Quote part Ctr form)	184 063 10 000 13 333 10 080 79 650 36 000 20 000 15 000
DEPLACEMENTS et FONCTIONNEMENTS Total Comite directeur (Dont organisation AG, AG FFF & LGEF) Commissions, frais des officiels, observateurs arbitres, autres frais dép Réceptions, Cérémonies	34 100 10 500 22 000 1 600		
AUTRES CHARGES GESTION La poste Téléphone (Dont abonnement Fibre) Services bancaires Compétitions, Manifestations, Formations Cotisations organismes divers	31 210 550 6 800 530 23 000 330		
IMPOTS ET TAXES Total Taxe formation	<u>1 400</u> 1 400		
FRAIS DE PERSONNEL Total Salaires et Traitements Charges Sociales	158 187 123 303 34 884		
AMORTIS. ET PROVISIONS Total Sur immo. : dotation aux amortissements Sur actif circulant : dotation aux provisions	4 686 3 186 1 500		
<u>CHARGES FINANCIERES</u> Total Intérêts et Charges assimilées	<u>ø</u> 0	PRODUITS FINANCIERS Total Autres Intérêts et Produits assimilés	<u>4 500</u> 4 500
CHARGES EXCEPTIONNELLES Total Charges exceptionnelles sur exercice Charges exceptionnelles sur sur exercice antérieur Créances Clubs irrécouvrables	<u>o</u>	PRODUITS EXCEPTIONNELS Total Dons et libéralités (Dont Abandons frais) Partenariats dont Crédit Agricole	21 500 18 000 3 500
Sous Total Excédent	281 603 6 925	Sous Total Déficit	288 528
Totaux	288 528	Totaux	288 528

Les principales hypothèses pour bâtir de ce budget sont connues à ce jour notamment au niveau des **postes de produits** :

- Gel du barème financier pour 2023/2024 décidé par le Comité Directeur
- Nombre d'équipes engagées
- Les recettes tirées des commissions peuvent être estimées de façon cohérente et raisonnable par rapport aux saisons d'avant CoVid 19 ou par référence à l'exercice 2022/2023 voire 2021/2022 (nouveau périmètre des équipes post crise sanitaire)
- Les aides publiques :
 - Aides à l'apprentissage : en lien avec le nombre de mois de présence des alternants
 - Département de l'Aube : soutien récurent d'année en année pour un montant invariable
 - Subvention ANS : selon les actions engagées (principe de convention d'objectifs)
- Les aides fédérales :
 - Quote-part LGEF : Déterminée en fonction du nombre de licencié(e)s de la saison de référence
 - via la FFF : Montants récurrents de saison en saison
- Produits financiers en hausse en lien avec la remontée brutale du loyer de l'argent. Les réserves sont placées sur des produits à taux sécurisés de type Livret A ou Livret d'Epargne Bancaire.
- Abandons de frais : Attachés à l'euro près aux dépenses constatées en charges par nature et qui font l'objet d'un abandon par nos fidèles et dévoué(e)s Bénévoles des différentes Commissions et du Comité Directeur

Quant au volet dépenses :

- Le poste principal reste avant tout les « Frais de personnel » à hauteur de 158 187 € prenant en compte l'arrivée d'un nouvel alternant à compter du 1^{er} novembre 2023.
- Les autres postes de charges sont récurrents et incontournables. Ils ne peuvent plus faire l'objet d'une moindre réduction à cette heure car la plus part des dépenses sont liées à des conventions d'objectifs où toute recette ne peut être envisagée que si elle fait l'objet d'une dépense dédiée.